



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 6 août 2024

### **4 projets lauréats dans le cadre du nouveau fonds d'accélération de la transition écologique**

Quatre projets ont été sélectionnés par l'État en Nouvelle-Aquitaine pour être soutenus financièrement dans le cadre du nouveau fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires. Cette mesure dotée de 70 millions d'euros au niveau national a pour objectif d'accompagner et d'accélérer la transition écologique des Territoires d'industrie et repenser nos modes de production.

Les projets lauréats sont portés par les acteurs suivants :

- La communauté urbaine de Limoges Métropole (87) ;
- L'entreprise Cité Gourmande située à Roquefort (47) ;
- L'entreprise Labbé TP située à Confolens (16) ;
- L'entreprise REDEN industries située à Estillac (47).

**Au total, ces nouveaux projets représentent un soutien de l'État de 1,4 M€** pour un investissement global de 28 millions d'euros. Les lauréats ont déposé un dossier dans le cadre de la mesure « territoires d'industrie en transition écologique » du Fonds vert. Ce dispositif s'inscrit dans la nouvelle génération des territoires d'industrie (2023-2027) et dans le contexte de la loi industrie verte.

**Il s'agit des premiers lauréats de cette nouvelle mesure au plus près des territoires.**

*Étienne Guyot « félicite ces nouveaux lauréats qui témoignent de l'excellence de la région dans le domaine de la transition écologique. Cette mesure « Territoires d'industrie en transition écologique » permet de soutenir des projets d'investissements industriels structurants et aux impacts positifs importants, qui contribuent à soutenir l'émergence, le renforcement et la réindustrialisation de chaînes de valeur stratégiques pour la transition écologique ».*

## À propos de la mesure du Fonds Vert « territoires d'industrie en transition écologique »

- **L'accélération de la transition écologique et la réindustrialisation de la France sont deux des grandes priorités nationales** : c'est en relocalisant les chaînes de valeur et en développant l'industrie de demain (recyclage, matériaux et textiles biosourcés, nouvelles mobilités, énergies renouvelables, etc.) que la France sera en mesure de produire les biens et services nécessaires pour transformer et décarboner son économie, préserver l'environnement et mieux gérer les ressources (foncier, eau, matière ...), renforcer la souveraineté nationale et créer des emplois, au bénéfice de la cohésion sociale et territoriale.
- **À travers la stratégie nationale en matière de réindustrialisation et la loi Industrie Verte**, il s'agit de faire de la France la championne de la réindustrialisation en Europe, en développant à la fois les nouvelles filières de demain et en travaillant sur la transition écologique des filières industrielles déjà présentes sur le territoire.
- Cet objectif s'inscrit dans la **politique de planification écologique** avec des cibles fixées en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (-55% en 2030 par rapport à 1990 et neutralité carbone en 2050), d'adaptation aux conséquences du changement climatique, de préservation et de restauration de la biodiversité (1.4 Million d'hectares à restaurer), de préservation des ressources (-10% de consommation d'eau) et de réduction des pollutions qui impactent la santé.
- **La déclinaison du plan repose notamment sur une association étroite des territoires, comprenant tous les niveaux de collectivités, et des filières économiques. L'atteinte de ces objectifs de réindustrialisation et de planification écologique passe ainsi par un renforcement de la territorialisation.** Les collectivités territoriales ont en effet un rôle clé à jouer, de par leurs compétences, leur connaissance des enjeux du territoire et leur proximité avec les acteurs industriels, pour soutenir et développer des systèmes productifs durables, que ce soit en accompagnant la structuration de filières locales, en travaillant sur l'adéquation entre les besoins en compétences et l'offre de formation, en développant de nouveaux modèles d'économie circulaire, en apportant une réponse en termes de logement et de cadre de vie, etc.
- Dans cette optique, la France a annoncé la **relance et le renforcement du programme Territoires d'industrie pour la période 2023-2027**, avec de nouveaux moyens (animation, ingénierie et financement de projets) et des priorités renouvelées (compétences, innovation, transition écologique et foncier), **comportant notamment la présente mesure du Fonds Vert doté de 70 millions d'euros** afin d'accompagner et accélérer la transition écologique des Territoires d'industrie et repenser nos modes de production.